



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU  
Séance du 05 mars 2021**

153, Rue Charles Nodier  
39570 QUINTIGNY  
Tél : 03.84.85.06.98  
Mail : [mairie.quintigny@orange.fr](mailto:mairie.quintigny@orange.fr)

**Présents :**

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Nathalie FORTIN, Cécile DENISET.  
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Rodolphe CAGNE, Mathieu GELHAYE,  
Jean-Bertrand BLANCHON.

**Absents excusés :** Lory PRIN, pouvoir donné à Mme Cécile DENISET

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. Mme Lydia LINARES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

**APPROBATION :**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 05 février 2021.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

Pour raison de travail, M. Jean-Bertrand BLANCHON arrive à 20h49

**POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :**

- Les travaux de changement de la conduite d'eau Route de la Soulainne, par le syndicat SIEA, sont terminés. La recherche de la conduite vers le pont de l'autoroute a été compliquée puisque les plans n'indiquaient ni le bon emplacement ni la profondeur. Les plans seront désormais actualisés.
- Le contrat de location du photocopieur arrivant à échéance, il a été renégocié avec un autre prestataire, la société Copierepro.
- Un dossier de demande de subvention DETR pour le projet d'aménagement derrière la mairie a été déposé en Préfecture.

**BUDGET PRIMITIF 2021 :**

Afin d'élaborer ce budget pour l'année 2021, il semble raisonnable de se rapprocher du prévisionnel de 2020 qui avait été élaboré sans imaginer que la situation de l'année à venir serait celle que l'on a vécu avec un impact sur certains postes principalement en fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

Quelques remarques sur le fonctionnement :

- Les frais de gardiennage payés sur les ventes de bois seront moindres puisque les recettes sont en baisse.
- La compétence « SDIS » a été prise par la Communauté de Commune, nous ne budgétisons donc pas les 4 800 euros en dépenses comme les années antérieures. Cette somme nous sera déduite de la compensation que nous reversait la Communauté de Communes.
- De même pour la compétence périscolaire (cantine- garderie)
- Lors de la mise en place du nouveau conseil, les taux d'indemnités des élus n'avaient pas été changé pour ne pas avoir à modifier le budget. Pour 2021, il est proposé de les augmenter.
  - Indemnité de fonction Maire : de 9% à 14 % de l'indice.
  - Indemnité de fonction des 3 adjoints : de 1.5% à 1.80 % de l'indice.
  - VOTE : Pour 7 – Contre 0 – Abstention 4
  - La modification sera effective à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

- Il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes pour les impôts.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

A noter cependant que la taxe d'habitation disparaissant du budget des communes, elle sera compensée par la fusion des taux du foncier bâti fixés par le département avec celui de la commune

- Taxe Habitation : 0

- Taxe Foncier bâti : 18.22 % (commune)+ 24.36 % (département)

Cette petite « cuisine fiscale » n'entraîne aucun changement pour le contribuable.

- Taxe Foncier non bâti : 23.28 %

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Quant aux investissements :

- Le projet d'aménagement de l'arrière de la mairie est budgétisé.

VOTE du Budget primitif 2021 : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS :**

Le syndicat s'est réuni le 22 février pour le vote des budgets. Pour le compte administratif et de gestion de 2020, le résultat global de l'exercice est de 18 620 euros. Le budget prévisionnel de 2021 diffère des précédents puisque la gestion du périscolaire (cantine et garderie) n'est plus inscrite dans le budget SIVOS mais c'est la commune de l'Etoile qui gère ces services et refacture la part de Quintigny à la Communauté de Communes.

Pour la partie scolaire, maternelle uniquement, la cotisation pour 2021 pour la Quintigny s'élève à 11 800 euros. L'effectif total est de 35 élèves pour les 3 communes.

Le conseil doit prendre une délibération pour valider la modification des statuts du SIVOS qui supprime la gestion des dépenses et recettes de fonctionnement de la cantine garderie puisque ce n'est pas dans ses compétences.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE HAUTE SEILLE » :**

- **Commission animation – culture** : pour des raisons budgétaires, les demandes de subventions diminuent. Elles seront limitées à 20 % de la demande sur une manifestation.

Le portage de livres pour la commune de Quintigny va pouvoir s'organiser car une personne habitant Plainoiseau s'est portée volontaire. La commande de livres se fait sur internet (le lien a été mis sur le bulletin municipal).

- **Commission service à la personne** : une maison « France services » va être créée à Sellières. Il va falloir définir les types de services qu'elle va proposer (services obligatoires et services à la carte).
- **Conseil communautaire en visio-conférence** :
- Une nouvelle prise de compétences par la Communautés de Communes est présentée : il s'agit de la compétence mobilité (hors transports scolaires et réguliers)  
Le site internet de Bresse Haute Seille sera opérationnel en avril.  
Le vote du budget primitif 2021 aura lieu le 25 mars 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Une grosse pierre a été bougée rue du Moulin vers le regard.
- Frédéric LAMY a déposé une déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques. La commune ne s'y oppose pas car, bien que dans le périmètre du château, ils ne seront pas visibles depuis le château.
- Pour le Syndicat de l'Aire des Hauts de Seille, le procès a eu lieu le 16 mars 2021 et un délibéré 3 semaines après.
- CCAS Quintigny : un contact pourrait être pris auprès des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas vaccinées et leur demander si elles ont besoin d'aide pour prendre rendez-vous.

La séance est levée à 23h16

Vu pour être affiché le 19 mars 2021, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 19 mars 2021

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance  
Lydia LINARES

Le Maire,  
Jean-Paul MARTIN